



Responsabilite civile vie quotidienne

Par **pascal Dassigny**, le **24/07/2010 à 09:57**

Bonjour, je suis victime d'un accident corporel par un tiers = incisive cassée le tiers est identifié et assuré en responsabilité civile ma déclaration a été effectuée en AR comment s'effectue le règlement du dentiste ? directement par assurance sur présentation de la facture ou autrement ? merci Cordialement

Par **chaber**, le **28/07/2010 à 15:45**

bonjour, Vous devez régler le dentiste. vous faites intervenir la Sécu et votre mutuelle en n'omettant pas de signaler qu'il s'agit d'un accident causé par Ces organismes se retourneront contre l'auteur et son assureur vous vous faites rembourser par l'assureur en précisant qu'il n'y aura aucune intervention des services sociaux. La 1ère solution est la plus sage (au cas où il y aurait une franchise supportée par l'auteur toujours difficile à récupérer)